

Réunion du Conseil des ministres (texte intégral)

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale a présidé dimanche au siège de la présidence de la République, la réunion périodique du Conseil des ministres consacrée à l'examen et à l'adoption de nombre d'exposés et de décrets relatifs aux secteurs des Affaires étrangères, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et de l'Industrie, indique un communiqué de la Présidence de la République, dont voici la traduction APS :

« Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale a présidé ce dimanche 18 avril 2021 au siège de la présidence de la République, la réunion périodique du Conseil des ministres consacrée à l'examen et à l'adoption de nombre d'exposés et de décrets relatifs aux secteurs des Affaires étrangères, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et de l'Industrie.

Après avoir écouté un exposé présenté par le Premier ministre sur l'action gouvernementale pour les deux dernières semaines, le Conseil a poursuivi ses travaux par l'audition et l'adoption des exposés suivants :

Enseignement supérieur et Recherche scientifique :

Suite à l'exposé présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sur les projets de réalisation, au niveau du pôle technologique Sidi Abdellah, d'une Ecole nationale supérieure des mathématiques et une Ecole nationale supérieur de l'intelligence industrielle, d'une capacité de 1000 places pédagogiques chacune, le Président de la République a mis l'accent sur l'importance d'accélérer la cadence de réalisation et de développement des écoles supérieures spécialisées et tournées vers l'économie de demain, un pas essentiel vers l'édification de l'Algérie nouvelle.

Le président de la République a insisté particulièrement sur :

Approuver la création de l'Ecole nationale supérieure des mathématiques et de l'Ecole nationale supérieur de l'intelligence industrielle, en vertu de deux décrets présidentiels.

Nécessité de réunir toutes les conditions pédagogiques et de service pour

encourager les inscrits des deux écoles et leur accorder toutes les incitations nécessaires pour développer le niveau d'apprentissage scientifique et faciliter leur intégration professionnelle plus tard.

Trouver les mécanismes juridiques pour encadrer les diplômés de ces écoles et lutter contre le phénomène de fuite des cerveaux.

Conduire l'Algérie vers une formation poussée dans le domaine des sciences, toutes spécialités confondues, tout en encourageant l'échange d'expériences dans le domaine de la formation avec nos partenaires étrangers.

Créer de nouvelles villes scientifiques comprenant des écoles nationales supérieures spécialisées dans différentes régions du pays pour former l'élite sur la base d'une étude réaliste et profonde des besoins nationaux en ressources humaines, notamment dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture et dans tout autre secteur créateur de richesse.

Mettre en avant le rôle des écoles nationales supérieures dans le renforcement de la cohésion nationale entre les différentes élites.

Préserver le caractère purement scientifique et technologique du pôle technologique de Sidi Abdellah.

Education nationale:

Le ministre de l'Education nationale a présenté un exposé sur la création d'une école nationale pour la formation des enseignants spécialisés dans l'apprentissage des sourds-muets.

S'exprimant au terme de cet exposé, le Président de la République a souligné la nécessité de prendre en charge toutes les franges de la société, notamment les personnes aux besoins spécifiques afin de garantir une éducation et un apprentissage adaptés à travers l'ensemble des wilayas des pays.

Le Président de la République a mis l'accent sur la création d'une école nationale supérieur pour la formation des enseignants spécialisés dans l'apprentissage des sourds-muets qui entrera en service la prochaine rentrée, tout en œuvrant à conférer à cet établissement une dimension africaine et arabe dans ce domaine.

Le Président de la République a chargé le ministère de la Santé, de la

Population et de la Réforme hospitalière de créer un établissement hospitalier pour la prise en charge des malentendants et des sourds, en focalisant sur le développement des opérations de l'implantation cochléaire, et ce en partenariat avec start-ups algériennes activant dans le domaine.

Le Président de la République a chargé également le Gouvernement de trouver les mécanismes adéquats pour la prise en charge des enfants autistes.

Concernant la proposition de créer un baccalauréat des arts (audiovisuel,

théâtre et cinéma...), le Président a mis en avant le rôle clé de la culture et des arts dans la concrétisation du changement escompté et la diversification de l'économie nationale.

A ce propos, le Président de la République a souligné la nécessité de renforcer l'éducation artistique dans le milieu éducatif en vue de le rendre une pépinière de talents, tout en la développant au niveau national dans les différentes spécialités pour parvenir à une véritable industrie artistique.

Le Président a mis l'accent sur l'orientation des élèves talentueux depuis leur première année secondaire vers une branche artistique en vue de leur assurer une formation précoce et ouvrir la voie aux jeunes algériens pour développer leurs dons et passions dans les différentes spécialités.

Dans le même cadre, le Président a insisté sur l'importance de la complémentarité et la coordination entre les secteurs de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle en terme de formation artistique.

Le Président a souligné la nécessité de réunir toutes les conditions favorables à la réussite du projet de création du baccalauréat des arts visant à former une nouvelle génération des professionnels de l'art dans les différentes disciplines de ce domaine prometteur, tout en exploitant l'énorme héritage historique de l'Algérie dans ses dimensions internationale, africaine et maghrébine et le promouvant dans les disciplines artistiques.

Secteur de l'Industrie

Après l'exposé présenté par le ministre de l'Industrie sur le projet de décret exécutif portant amendement du décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, le Président de la République a insisté sur :

-L'adoption d'une approche qui allie simplification et efficacité avec coordination entre les différents secteurs en vue de lutter contre tous les phénomènes de fraude et d'escroquerie autour des conditions fixant l'exercice de cette activité.

– La nécessité de prendre en considération les normes de sécurité environnementale et les exigences de l'approvisionnement du marché national de carburant, en vue de rationaliser l'importation des véhicules neufs.

– La cylindrée du moteur des véhicules importés par les concessionnaires et qui ne doit pas dépasser 1,6 litres, les particuliers pouvant importer librement les véhicules dont la cylindrée est supérieur à 1.6 litres.

-Affectation d'un quota de 15% du total des véhicules importés aux véhicules électriques, à condition de réduire au minimum des véhicules diesel.

Pour ce qui est du projet d'amendement du décret exécutif portant conditions et modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des chaînes et

équipements de production rénovés dans le cadre d'activités de production de biens et service, le ministre de l'Industrie a demandé l'approfondissement du débat autour de ce projet en vue de le soumettre prochainement.

Le Conseil a également examiné et adopté trois projets de décrets présidentiels présentés par le ministre des Affaires étrangères, portant adhésion de l'Algérie à l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (EBRD) signé à Paris le 29 mai 1990, ainsi que ses amendements du 30 janvier 2004 et du 30 septembre 2011, outre un accord de coopération avec la République de Turquie dans le domaine du transport et de l'aviation, et un autre avec la République d'Angola portant suppression des visas au profit des titulaires des passeports diplomatiques et de service.

Au terme de la séance, le président de la République a approuvé l'institution de la journée du 27 mai, date d'exécution du chahid Mohamed Bouras, journée nationale des scouts musulmans, et ce en vue d'immortaliser les épopées, préserver la mémoire nationale et renforcer la solidarité nationale. Il s'agit aussi d'exprimer la volonté de l'Etat à développer le mouvement éducatif de volontariat qui inculque l'esprit de générosité et de leadership.

Le Conseil des ministres a adopté nombre de décisions individuelles portant désignations et fins de fonctions dans des postes supérieurs de l'Etat ».